

Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural Causse du Larzac (Hérault)

par Valérie BOUSQUEL

Présentation du CPIE des Causses méridionaux

Le CPIE des Causses méridionaux est un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

Cette association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion des Causses méridionaux (causses des départements du Gard et de l'Hérault).

Elle est composée d'élus, de socioprofessionnels agricoles et forestiers, mais aussi d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de chasseurs issus des départements du Gard et de l'Hérault.

Depuis sa création en 1994, le CPIE gère un programme concerté de développement durable autour de trois pôles :

- développement territorial (gestion de l'espace),
- éducation et sensibilisation à l'environnement (animations tout public, interprétation, collection thématique),
- centre de ressources sur l'agriculture et l'environnement (centre de documentation, photothèque, système d'information géographique [SIG], observatoire photographique des paysages).

Pourquoi une OCAGER ?

De 2002 à 2004, le CPIE des Causses méridionaux a élaboré un « Schéma concerté de développement durable des Causses méridionaux ». Pour cela, plusieurs groupes de travail thématiques ont été réunis et son conseil d'administration sollicité. L'objectif de cette démarche était de définir un programme d'actions qui puisse répondre aux problématiques territoriales des 5 à 10 ans à venir.

Un inventaire des données récoltées par les acteurs locaux, partenaires de l'association, a été réalisé, tout comme celui des outils et des procédures en cours, ou devant se mettre en œuvre, sur le territoire (ex. : Natura 2000).

Le constat du besoin d'un outil d'aménagement complémentaire à la démarche Natura 2000 a ainsi été fait pour traiter notamment le devenir et la gestion des forêts caussenardes.

L'outil d'aménagement le plus adapté au contexte rural et au fonctionnement partenaire de l'association s'est avéré être l'OCAGER (Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural) ; opération impulsée par la Région Languedoc-Roussillon.

C'est ainsi que le CPIE des Causses méridionaux a mis en œuvre, au premier semestre 2006, en partenariat avec certains de ses membres (en particulier le Centre régional de la propriété forestière - CRPF, le Conservatoire des espaces naturels - CEN

Languedoc-Roussillon, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le SUAMME), la phase 1 de l'OCAGER intitulée « Programme de gestion des espaces agricoles, pastoraux et forestiers ».

Cette opération financée par l'Europe, le Conseil régional Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault a pour objectif d'anticiper pour maintenir, relancer et développer les usages agro-sylvo-pastoraux en harmonie avec les objectifs environnementaux.

La phase 1 s'est articulée autour de trois volets :

- foncier et usages agricoles,
- valorisation des espaces forestiers,
- préservation et utilisation de la ressource en eau.

Le territoire d'intervention choisi s'est porté sur le Causse du Larzac, car il était concerné par la mise en œuvre simultanée de ces trois volets.

Le volet forestier de l'OCAGER sur le Causse du Larzac

Le volet forestier a été confié au CRPF avec pour objectif de mieux connaître les milieux forestiers, mais aussi les demandes des propriétaires ou des usagers afin d'identifier des actions répondant au mieux au contexte territorial où prédomine la thématique pastorale et la volonté de lutter contre la fermeture des milieux.

En effet, le Causse du Larzac est pâtré depuis des millénaires. Déboiser, épierrer, débroussailler, capter l'eau de pluie, pâtrer, mettre en culture les meilleures terres... tout au long de l'histoire, les hommes — des premiers pasteurs aux agriculteurs actuels — ont transformé un paysage forestier en de vastes étendues d'herbes sèches (« pelouses sèches ») et pâtré les sous-bois.

Culturellement, les caussenards ont donc une approche de la forêt en terme de « landes boisées » pâturées pouvant fournir du bois de chauffage. C'est pourquoi, il était important pour notre association de recueillir leurs ressentis et de proposer des solutions techniques de valorisation, en complément de la pratique du sylvopastoralisme.

Le volet forestier a tout d'abord porté sur l'analyse du contexte physique et naturel, puis sur l'analyse du contexte humain lié à ces espaces.

Photo 1 :
Signes de dessèchement sommital
Photo CRPF



Analyse du contexte physique et naturel des espaces forestiers

Il est ressorti de cette analyse territoriale que les espaces forestiers privés, très largement majoritaires en superficie et couvrant entre 20 et 50 % du territoire (si on inclut ou non les landes boisées dans la définition), sont principalement constitués par des taillis de chênes pubescents de mauvaise tenue et des reboisements FFN (Fonds forestier national) en pin noir d'Autriche ou en cèdre.

La topographie, la pédologie et la géologie karstique de ce secteur sont les principales causes de cette relative « pauvreté » du patrimoine forestier ; le manque « d'entretien » également, souvent par manque d'information sur les possibilités de valorisation.

Nombre de secteurs forestiers sont en cours de reconquête d'anciens espaces agricoles.

Ces « landes boisées » ont donc été intégrées à la réflexion, d'autant qu'elles constituent le terrain le plus favorable au développement naturel de la truffe.

Analyse du contexte humain lié aux espaces forestiers

Un questionnaire a été envoyé à tous les propriétaires forestiers privés de plus de 4 ha sur deux secteurs-tests identifiés (237



Photo 2 :
Sylvopastoralisme
et agroforesterie
Photo CRPF

envois) et à tous les propriétaires forestiers privés de plus de 10 ha hors de ces secteurs-tests (86 envois).

Quatre réunions d'information ont complété ce dispositif de sensibilisation, suivies de dix-sept visites sur le terrain, correspondant à une première prise de contact avec des propriétaires.

Trente-quatre questionnaires ont été retournés (14,55% en nombre et 45% des surfaces forestières), démontrant par là l'intérêt général des propriétaires pour une réflexion sur la place de la forêt dans ce territoire.

Les réponses et les discussions lors des réunions d'information ou sur site ont :

- confirmé ce que nous pressentions, à savoir, le besoin d'information sur les possibilités de valorisation ;



Photo 3 (à gauche) :
Sylviculture truffière
et agroforesterie

Photo 4 (à droite) :
Gestion forestière durable et bois-énergie

Photos CRPF

- mis parfaitement en avant la notion de multifonctionnalité et multiusages des propriétés forestières privées, souvent de grandes superficies ;
- dégagé trois thématiques d'intérêt majeurs : sylviculture truffière, bois-énergie et sylvopastoralisme.

Bilan du volet forestier

Le volet forestier a permis de :

- réaliser un état des lieux sur les contextes physique, naturel et humain de ces espaces forestiers,
- mettre en place, pour la première fois sur ce territoire, un volet de sensibilisation ciblé sur la thématique de la valorisation des forêts caussenardes,
- élaborer un dossier technique de quatorze fiches-suggestions posant les bases de quelques axes de développement possible qui est devenu un réel outil de travail pour l'association.

Dans le domaine forestier, elles concernent :

1 - La poursuite de la sensibilisation des propriétaires et des usagers

* Documents :

- fiche-bilan sur les résultats des réalisations sylvopastorales dans le cadre du programme Leader II Hérault,

– fiche synthétique sur « comment intervenir dans les taillis de chênes pubescents »,

– fiches techniques de la phase 1.

* Accompagnement et information pour le développement de projets multifonctionnels.

2 - La sensibilisation sur la technique du Bois raméal fragmenté (BRF) et la mise en place de tests pour évaluer notamment le potentiel de cette technique pour traiter le buis.

3 - La cartographie des potentialités truffières et la mise en place d'itinéraires techniques compatibles avec la multiproduction sur des propriétés constituant un réseau de démonstration.

4 - Le sylvopastoralisme et le redéploiement agro-sylvo-pastoral, cette thématique sera traitée par le SUAMME.

5 - Le bois-énergie à travers notamment l'organisation de chantiers de production de plaquettes forestières.

Cette thématique sera traitée en particulier avec l'association des Communes forestières de l'Hérault.

V.B.

Programme d'actions identifiées pour la phase 2 de l'OCAGER

Cette première prise de contact avec les propriétaires, renforcée par un état des lieux, a permis d'identifier des actions opérationnelles pour la phase 2 de l'OCAGER.



Photo 5 (à gauche) :
Biodiversité
et autres services

Photo 6 (à droite) :
Sylvotourisme
et accueil du public

Photos CRPF

